

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 11_CC_2019_CCDS

RELATIVE A LA PARCELLE ATTRIBUEE PAR LA COMMUNE DE SINNAMARY POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A SINNAMARY

Séance du 25 mars 2019

Date de convocation : 19 mars 2019 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations à l'Espace Sinnaryouz, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Gilles DUFAIL, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Françoise FREDOC, Myriam MARIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Gilles DUFAIL

Denis BURLLOT à François RINGUET

Enrico WILLIAM à Christian PITTA

René-Serge HORTH à Patrick COSSET

Wansy JEAN-FORT à Edgard CHOCHO

Annick LEVEILLE-ARON à Myriam MARIN

Céline ZULEMARO à Françoise FREDOC

Absentes excusées :

Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT

Absents non excusés :

Stéphane ANTOINETTE, Pierre HO WEN SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamile GUILLY, Jean-Claude HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La Communauté de Communes des Savanes dans son projet de structuration du service public gestion déchet a pour projet le déploiement d'un réseau de déchèteries sur les communes de Kourou, Sinnamary et Iracoubo.

Par délibération n°2018.000613/URB, le conseil municipal de la commune de Sinnamary en date du 21 décembre 2018 a délibéré en faveur de la cession à l'euro symbolique de la parcelle AK 165 à la Communauté de Communes des Savanes pour la réalisation de la déchèterie de Sinnamary.

Le site de la future déchèterie de Sinnamary est localisé à l'entrée de la commune de Sinnamary.

L'accès se fait :

- par la Nationale 1 et la Départementale 21 pour les usagers qui entrent sur la commune ;
- par la départementale 21 pour les usagers qui sortent de Sinnamary.

L'implantation du projet de déchèterie de Sinnamary se situe entre la savane Manuel et la Savane Nango, sur la parcelle cadastrée AK 165.



Le

conseil

communautaire est donc invité à bien vouloir délibérer comme suit :

- **APPROUVER** la cession à l'euro symbolique de la parcelle AK 165 d'une surface de 76 272 m² pour l'implantation de la déchèterie de Sinnamary.
- **AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition du dit foncier et à **SIGNER** tous les actes y afférents.
- **AUTORISER** le lancement des travaux sur les parcelles désignées. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L.5211-5 II ;

Vu la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de Communes des Savanes est compétente en matière de gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu la délibération n°508/URB du conseil municipal de la commune de Sinnamary du 30 juin 2017 donnant acte de la cession à titre onéreux de la parcelle AK165 d'une surface de 76 272 m² en zone INAb du POS ;

Vu la délibération n°2018.000613/URB du conseil municipal de la commune de Sinnamary du 21 décembre 2018 donnant acte de la cession à l'euro symbolique de la parcelle AK 165 à la Communauté de Communes des Savanes pour la réalisation de la déchèterie de Sinnamary ;

Vu l'avis favorable du Bureau le 14 février 2019 ;

Vu le rapport de présentation;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

ARTICLE 1er : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président,

ARTICLE 2 : APPROUVE la cession à l'euro symbolique de la parcelle AK 165 d'une surface de 76 272 m² pour l'implantation de la déchèterie de Sinnamary

ARTICLE 3 : AUTORISE le lancement des travaux sur les parcelles désignées

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition du dit foncier et à **SIGNER** tous les actes y afférents

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 07
Nombre de procurations : 07
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique, le 25 mars 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,


Francois RINGUET



De: Tatiana RIBAL
Envoyé: lundi 8 avril 2019 09:30
À: Joëlle JERSIER
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20190408-13801.xml; 973-200027548-20190325-11_CC_2019_CCDS-DE-1-2_15013.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr [mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr]
Envoyé : lundi 8 avril 2019 08:35
À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>
Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-08
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES
N° de SIREN: 200027548
Numéro Acte de la collectivité locale: 11_CC_2019_CCDS
Objet acte: PARCELLE ATTRIBUÉE PAR LA COMMUNE DE SINNAMARY POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DÉCHETTERIE A SINNAMARY
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 8.8-Environnement
Identifiant Acte: 973-200027548-20190325-11_CC_2019_CCDS-DE
